

Pôle protection de l'environnement

L'objectif du projet vise à contribuer en premier lieu à :

- une meilleure prise en compte de l'environnement dans les documents de cadrage en matière de politiques publiques, particulièrement celles qui touchent au développement durable, à l'aménagement du territoire... Il s'agit ainsi de favoriser une approche globale et transversale en contribuant à donner à l'environnement la place qu'il a bien des difficultés à se faire ;
- mobiliser les citoyens au sein des instances d'information et de concertation autour des thèmes liés à l'environnement de façon à susciter une participation plus active. Il s'agit de générer un effet d'entraînement qui pourrait emmener dans l'action d'autres associations œuvrant dans le même domaine et ainsi générer une véritable dynamique susceptible de déboucher à terme sur une fédération active.

Pour cela les missions du pôle sont organisées principalement en deux temps. Tout d'abord la démarche «Sentinelle de l'environnement», qui veille au respect de la réglementation sur la protection de l'environnement que ce soit dans les politiques ou les projets d'aménagement du territoire. Le développement durable nécessitant une approche transversale et pluridisciplinaire, il est également nécessaire d'assurer en second lieu l'animation et le suivi des groupes de bénévoles sur les thèmes du développement durable.

I. Sentinelle de l'environnement

La «Sentinelle de l'Environnement» constitue un moyen d'action et plus largement l'instauration d'une veille au respect de la réglementation en matière d'environnement qui est, aujourd'hui plus qu'hier encore, nécessaire.

Cette démarche sentinelle de l'environnement intervient à différentes échelles : la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire, le suivi de la mise en place de la politique Natura 2000 et des aires protégées, les menaces sur la biodiversité par des projets d'aménagement et industriels et enfin sur les atteintes constatées à l'environnement.

A. Aménagement du territoire

Il s'agit ici de promouvoir, d'appuyer des politiques ou des projets d'aménagement du territoire exemplaires en matière de développement durable. Les interrogations et les préoccupations de Picardie Nature vont se porter en premier lieu sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements. Cet aspect s'inscrit naturellement dans une analyse globale et intégrée des politiques d'aménagement du territoire. Pour cela l'association s'appuie tout d'abord sur sa représentation dans les commissions permanentes mais aussi par la consultation des études d'impact ou à la participation à des débats publics.

1. Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est une instance consultative, placée au côté des préfets de département, chargée de la « protection de la nature, la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie «. Elle contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable, elle émet également un avis, dans le cadre des procédures réglementaires, sur des projets d'arrêtés dans ses domaines d'attribution.

Elle est composée de représentants de l'État, de représentants des collectivités locales, des associations et d'organismes qualifiés dans la protection et de l'environnement, et de personnalités expertes. Elle fonctionne en plusieurs formations spécialisées : sites et paysages, publicité et affichage, faune sauvage captive et carrières..

Un bénévole représente Picardie Nature au sein de cette instance. Les sujets abordés ont été l'actualisation

de la liste des sites classés de la Somme, le règlement local de la publicité d'Amiens et d'Abeville, l'avis de la commission sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, le schéma régional éolien, les zones de développement éolien dans le département, les PLU dans l'aire des grandes agglomérations, certains permis de construire dans les sites (Littoral…)...

2. La commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)

En application de la Loi MAP (Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche) et de ses implications sur le code de l'urbanisme, la CDCEA est une instance consultative, placée au côté des préfets de département. Elle est chargée donner un avis sur toutes les opérations qui se réalisent au détriment de espaces agricoles, les zones de développement éolien, les demandes de certificats d'urbanisme en dehors des parties urbanisées des communes non pourvues de documents d'urbanisme, la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme en dehors des Scot approuvés, les ZAC et autres projets importants dont elle peut s'autosaisir. Son objectif est de réduire de moitié la consommation des espaces agricoles. (L'artificialisation des sols par réduction des espace agricoles représente 1400 ha par an, dont 900 dans la Somme). Cette commission, créée en 2011, a un rôle important avec des objectifs forts, dans la lutte contre la réduction des surfaces agricoles.

Dans le département de la Somme, Picardie nature en fait partie à côté de la fédération de chasses, des organisations agricoles, des élus locaux et de la chambre syndicale des notaires). La commission se reunit une fois par mois. Un bilan détaillé de la première année est disponible auprès du chargé de mission.

3. Commission départementale de conciliation d'urbanisme de la Somme (CDCU)

La CDCU a pour objet de concilier les différentes parties en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales. Elle examine et donne son avis sur la répartition des financements de l'État pour les documents d'urbanisme dans le département.

4. Schéma régional climat air et énergie



La concertation sur le schéma régional climat air et énergie a été lancée au premier semestre 2011. Plusieurs réunions de travail ont été organisées sur des thématiques spécifiques. Cela a été l'occasion d'aborder le rôle de la biodiversité dans la lutte contre le réchauffement climatique, les risques naturels, et donc la nécessité de tout mettre en œuvre pour préserver les milieux naturels et les continuités écologiques.

Dans le cadre de l'industrie et de l'agriculture, la préconisation des productions et distributions locales a été abordée, l'obligation de trouver des modes de production moins gourmande en énergie et de favoriser l'écologie industrielle.

Suite au lancement de la consultation publique, l'association a consulté ses groupes de travail thématiques pour analyser et faire part de ses éventuelles remarques. L'avis définitif sera rendu au début de l'année 2012.

B. Réglementation de protection des milieux naturels

La préservation de la biodiversité est le «cœur» des engagements de Picardie Nature et une des missions du pôle développement durable de l'association. Pour ce faire, le pôle s'appuie sur les études et la base de données de l'observatoire de la faune sauvage. Cet observatoire est un outil d'aide à la décision de très grande importance. La combinaison des connaissances du pôle observatoire et des actions du pôle développement durable permettent d'appréhender au mieux et de façon intégrée tous les projets d'aménagement. Cela permet aussi d'estimer les atteintes à l'environnement.

L'implication de Picardie Nature dans la préservation de la biodiversité se fait à la fois dans le suivi de la mise en place de la politique Natura 2000 et par la participation aux comités de pilotage ou groupes de travail.

1. Projet de parc naturel marin des estuaires picards et Mer d'Opale

L'année 2011 marquait la fin de la consultation des acteurs du littoral picard sur le projet de Parc Naturel Marin. Les attentes des associations de protection de la nature sur ce projet sont fortes, d'une part dans le dimensionnement du parc et d'autre part dans les objectifs de préservation et de restauration des milieux naturels.



L'enquête publique a lieu en fin de période estivale, Picardie Nature, en partenariat avec toutes les associations et fédérations régionales des associations de protection de la nature et de l'environnement, travaille activement à faire valoir un parc ambitieux dans son périmètre et dans ses objectifs de protection de la nature. Ensemble nous défendons aussi une représentativité significative des association de protection de l'environnement.

2. Arrêté de protection de biotope des Mollières

Cela fait quelques années que Picardie Nature se bat pour que l'arrêté de protection de biotope du cordon de galets des Mollières soit véritablement respecté, avec un suivi de sa mise en œuvre par un comité regroupant les acteurs du littoral picards, conformément aux engagements de la DREAL. Suite à plusieurs relances de la part de l'association, une réunion a eu lieu afin de mettre en place dans la période estivale des mesures correctrices et de prévention (panneau d'information..). Ces travaux préliminaires ont été réalisés au cours de l'été. D'autres mesures de suivi auront lieu dans les mois à venir avec la mise en place d'un comité de suivi adéquat.

Picardie Nature a de nouveau été consulté en fin d'année afin de définir quelles pourraient être les mesures compensatoires à prendre dans le cadre de la construction des épis sur la plage de Cayeux. La construction de ces épis engendrerait une destruction d'une partie de la zone sous Arrêté de Protection de Biotope. Cela a été l'occasion une nouvelle fois de rappeler l'absolue nécessité de mettre en place une gestion adaptée sur cette zone très fragilisée.

C. Actions contre les menaces à l'environnement

1. Projet d'aménagement foncier de Chartèves

Depuis de nombreuses années le coteau Pseautiers sur la commune de Chartèves fait l'objet d'un projet d'extension de la viticulture. Ce site est exceptionnel par sa biodiversité très riche mais également par sa position qui en fait un site majeur dans la préservation des continuités écologiques des coteaux calcaires du Sud de l'Aisne.

Picardie Nature se mobilise depuis longtemps sur ce projet, en soutien aux élus et associations locales qui cherchent à préserver ce site de la viticulture champenoise. L'association demande une protection règlementaire ainsi qu'une gestion de l'intégralité de ce site. L'association diffuse depuis 2010 une pétition pour la protection du coteau de Chartèves.

Le processus de concertation débuté en 2010 s'est poursuivi en 2011 avec la présentation des résultats de l'étude sur le recensement des sites et sur la préservation des coteaux calcaires du Sud de l'Aisne. A la présentation de ces résultats par le bureau d'étude, un consensus a été proposé par le Préfet de l'Aisne et le Conseil Régional sur la base d'un travail du Conservatoire Botanique National de Bailleul : préserver une large partie du haut du coteau en Réserve Naturelle Régionale, conserver une bande tampon en bas de coteau, à proximité des habitations et consacrer la partie centrale à une viticulture 'raisonnée'. Cette proposition permet de préserver la plupart des espèces protégées tout en permettant une utilisation du site par les viticulteurs. La mairie de Chartèves s'engage à prendre en charge la gestion de la bande de bas de coteau qui ne serait donc pas incluse dans la Réserve naturelle.

De son côté, Picardie Nature demande que l'ensemble du coteau soit protégé réglementairement car de nombreuses espèces de faune et flore, dont certaines protégées, ont été recensées. De par l'intérêt patrimonial des espèces présentes, c'est à dire leur rareté et leur menace de disparition, ce coteau constitue un réservoir de biodiversité unique pour l'ensemble du réseau de coteaux calcaires de la vallée de la Marne.

Depuis le 7 juillet 2011, date des dernières propositions, plus aucune réunion n'a été organisée par le Préfet, laissant la situation se détériorer selon nous. Le reste pas clair, à supprimer

2. Projet de centre de traitement des déchets multi-fililère SYMEO de Villers-Saint-Sépulcre

Un projet de centre de traitement des déchets multi-filières a été présenté en enquête publique en juillet 2011. Ce projet d'incinérateur est suivi depuis 2010 par Picardie Nature et a fait l'objet d'une mobilisation des associations

de protection de la nature de l'agglomération de Beauvais.

Ce sujet est traité dans le chapitre sur le groupe de travail bénévole «déchets» ci-dessous.

3. Huile de schiste

L'événement marquant de ce premier semestre, aussi bien au niveau régional que national, est sans nul doute les projets d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste.

La région Picardie est concernée au premier plan par un permis d'exploration d'huile de schiste accordé sur le territoire de Château-Thierry, dit «Permis de Château-Thierry». Ce permis a été accordé à la société Toreador.

A l'analyse des impacts engendrés par les modes d'exploitation actuellement utilisés et au regard du virage énergétique que nous devons prendre pour lutter contre les changements globaux, Picardie Nature a décidé de s'opposer à toute exploration et exploitation d'huile et de gaz de schiste sur la région picarde.



Picardie Nature, en coordination avec les associations de protection de la nature et l'environnement du Sud de l'Aisne et de Seine-et-Marne, a participé très activement à la création du collectif CARMEN et a mis à disposition de celui-ci les moyens de communication et d'information (liste de discussion, blog, modèle de courriers..) nécessaires face à cette menace.

Picardie Nature, a également participé au rassemblement national des coordinations régionales contre les gaz et huiles de schiste à Valence, à la manifestation nationale de Doue. En parallèle l'association a proposé des arrêtés municipaux types d'interdiction de forage et d'exploration d'huile de schiste sur le territoire communal. Picardie Nature apporte également son soutien lors de la préparation de reportages. Par ailleurs l'association a demandé aux autorités la liste intégrale des documents de demandes d'exploration.

Ce combat contre l'exploration des huiles de schiste sur la Picardie s'inscrit dans la durée et demande une coordination forte de toutes les APNE.

D. Actions sur les atteintes à l'environnement

Il y a eu 28 signalements «Sentinelle» sur l'année 2011. La plupart par téléphone et par mail. 75% des sollicitations concernent une demande de renseignements, une explication des procédures, des actions possibles et ne demandent pas de suites à engager par Picardie Nature.
Les personnes signalant ces atteintes à l'environnement sont tenues informées des démarches de l'association et des résultats (copie des courriers...).

Les cas signalés «Sentinelle de l'environnement» font également l'objet d'un suivi par des bénévoles de l'association.

E. Les actions en justice sur les atteintes à l'environnement

Les principales actions devant les juridictions administratives suivies par Picardie Nature en 2011 sont :

1. Hardivillers et le centre d'enfouissement de déchets Gurdebeke

En février 2011, recours devant le TA d'Amiens contre l'arrêté préfectoral autorisant le stockage de déchets non fermentescibles peu évolutifs d'une capacité maximale de 1.820.000 m3 (soit 150 000 tonnes / an pendant 22 ans) et de surface de 8 hectares sur le territoire de la Commune d'HARDIVILLERS, action conjointe engagée avec la commune de Breteuil et l'association ADEBA, adhérente, depuis, à Picardie Nature. Principaux arguments soulevés : utilisation d'une nomenclature sur les déchets qui n'est plus en vigueur - absence de justification du tonnage annuel autorisé - localisation à proximité d'un captage situé en zone prioritaire.

Derniers éléments : après un recours auprès de la commission d'accès aux documents administratif, le préfet a reconnu qu'il n'existait pas de documents recensant les besoins exprimés par les industriels.

2. Le projet de centrale à gaz Direct Energie à Verberie

Plusieurs actions depuis 2009 ont été engagées par des associations et le PNR Oise Pays de France. En janvier 2009 le ministère de l'écologie autorise l'implantation d'une centrale à gaz pour la production d'électricité à Verberie dans l'Oise. Le ROSO et l'association Pas de Centrale en basse automne, adhérente à PN engagent un recours en annulation devant le TA, au motif que l'installation se situe sur un corridor écologique. le 22 nov 2011, le TA d'Amiens annule l'autorisation ministérielle.

En janvier 2010, Picardie Nature, le ROSO et l'association pas de centrale en Basse automne engage un recours contre la modification du règlement du PLU de Verberie qui prévoyait de rendre constructible une zone agricole pour implanter la centrale de Direct Energie. mars 2010, 1ère victoire, l'arrêté du maire est suspendu 25 novembre 2011, le TA annule la révision du PLU, la zone doit rester inconstructible.

3. Pollution PCB Somme

Rappel: c'est une affaire de stockage dans un sous sol crayeux de terres contaminées au PCB connue depuis 1995. Picardie Nature et l'association syndicale des propriétaire d'étangs de la Haute Somme sont condamnés en juin 2009 pour procédure abusive pour une action civile engagée en 2005 devant le tribunal de St Quentin. Nous avions fait appel de la décision, l'audience à la Cour d'Appel a eu lieu le 17 novembre 2011 et l'arrêt est attendu pour le 15 mars 2012. En parallèle nous ne cessons d'intervenir auprès des autorités pour obtenir des analyses sur le site. Normalement nous ne pouvons pas être poursuivi pour procédure abusive tant que l'infraction persiste mais comme aucune expertise n'a été ordonnée depuis l'an 2000.



4. ARF / Vendeuil

Rappel: il s'agit incinérateur de déchets industriels dangereux dans un ancien four à chaux non conçu pour cela, autorisé en 2006 par le préfet de l'Aisne sur la commune de Vendeuil, en vallée de l'Oise. En juin 2011, la cour administrative d'appel de Douai annule définitivement l'arrêté préfectoral. L'incinérateur continue toujours de fonctionner, le préfet a pris un arrêté le 12 septembre 2011 en laissant un délai à la société ARF pour déposer une nouvelle demande. Un recours est en cours contre cette nouvelle autorisation masquée. Par ailleurs, l'association a engagée ou suivie près de vingt affaires devant les juridictions pénales.

II. Animation et suivi des groupes de bénévoles

Picardie Nature, forte de ses 840 adhérents et 40 années d'existence a su constituer un réseau de bénévoles experts et motivés. Ce réseau est le fruit d'un travail interne de formation, mais aussi de la publicité de l'association sur ses actions menées.

Picardie Nature, membre de France Nature Environnement (FNE), bénéficie des compétences et de la formation de la fédération nationale. Le chargé de mission est en contact avec les membres de FNE afin de compléter l'expertise. Au besoin, des séminaires de formation à destination des bénévoles sont organisés.

Cette mobilisation passe également par le rôle fédérateur que joue Picardie Nature au niveau de la région. L'association est la seule au niveau de la région à assurer une représentation de l'ensemble du territoire et de bénéficier ainsi d'une vision intégrée de l'environnement picard.

De ce fait l'association établit des relations fédératrices fortes avec d'autres structures associatives et peut ainsi apporter son expertise à ces associations et bénéficier en retour de l'expérience locale de ces associations membres.

Les bénévoles ou associations bénéficient d'une aide à la préparation par le chargé de mission, ou inversement, le chargé de mission bénéficie de l'expertise d'un bénévole selon les thématiques abordées.

Pour faciliter cette synergie, 5 groupes de travail sur les déchets ont été mis en place ces deux dernières années dont 4 depuis janvier 2011. Ils regroupent des bénévoles désirant partager et travailler sur les thèmes du développement durable (Énergie, Déchets, Transport et mobilité durable, Eau et Agriculture), quel que soit leur

niveau d'expertise.

Ces groupes se réunissent en assemblée plénière tous les trimestres et disposent d'une liste de diffusion par Internet permettant aux bénévoles d'échanger les informations et de débattre à distance. Des groupes de travail plus restreints se réunissent pour travailler sur des sujets précis. Ces groupes fonctionnent en coordination avec le chargé de mission. Celui-ci fait le lien entre les groupes de travail sur des sujets parfois transversaux.

Les groupes de bénévoles ont pour mission de débattre, rendre un avis sur certains sujets spécifiques. Cet avis, bénéficiant de l'expertise des bénévoles est ensuite transmis au bureau ou au conseil d'administration. De ce fait, le bureau et le conseil d'administration disposent d'un avis beaucoup plus technique et peut se faire force de propositions sur des sujets pointus (prévention des déchets..).

A. Groupe de travail Agriculture

La Picardie est l'une des régions où l'agriculture est la plus développée, avec des secteurs de pointes (premier producteur de betteraves sucrières et de pois, seconde région productrice de pommes de terre...).

De ce fait l'agriculture a une influence considérable sur nos paysages, le maintien des continuités écologiques, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau. Face à ces enjeux, un groupe de bénévoles a été créé au sein du pôle développement durable de Picardie Nature au cours de cette année 2011. Ce groupe permet de répondre aux sollicitations et suivre de plus près la bonne application des démarches Ecophyto 2018 et de faire la promotion de techniques culturales favorables au maintien de la biodiversité et de la qualité de notre environnement.

Les bénévoles du groupe ont participé aux travaux de :

Une réunion de présentation de la Loi MAP (Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche) et de ses implications sur le code de l'urbanisme, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans le cadre de la CDCEA a été organisé au cours du dernier trimestre de l'année pour les bénévoles du groupe agriculture de Picardie Nature avec l'appui de la DDTM de la Somme. Cela a permis d'informer et de sensibiliser des bénévoles de l'association sur les enjeux de la consommation des espaces agricoles sur le département de la Somme et d'expliquer la méthodologie utilisée par les services de la DDTM et le travail de la commission.

1. La Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)

La COREAMR concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la région, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural. Elle est notamment chargée d'assister les services de l'état pour la mise en œuvre du Plan régional d'agriculture durable (PRAD), de veiller à la cohérence des actions menées en terme de recherche, d'expérimentation, d'étudier et de faire des propositions sur l'économie rurale.

Cette nouvelle commission a été mise en place à l afin de l'année et tend à remplacer les autres commissions ayant pour objet l'étude et l'attribution des aides agro-environnementales, etc.

Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le plan précise les actions qui feront l'objet prioritairement des interventions de l'État.

Le PRAD doit être mis en œuvre pour l'année 2012.



2. Projet d'exploitation de 1000 vaches laitières à Drucat et Buigny Saint-Maclou

Un projet d'exploitation de 1000 vaches laitières a été présenté en enquête publique. Cette exploitation se voit dotée d'une unité de méthanisation afin de traiter les effluent d'élevage. Etant donné la taille et de mode d'exploitation intensif envisagé, Picardie Nature a fait part de son opposition lors de l'enquête publique, estimant que l'étude d'impact est incomplète. Cette enquête publique n'a pas permis de lever les doutes et n'a pas répondu aux questions des riverains. Picardie Nature apporte son soutien à l'association NOVISSEN qui s'est créé afin de lutter contre ce projet.

B. Groupe de travail Eau

Comparé à d'autre régions, l'enjeu eau est faiblement pris en compte que ce soit dans les politiques publiques, les enjeux de préservation ou la vie associative. Le tissu associatif de protection de la nature et de l'environnement

est peu, voire pas du tout développé sur les questions de gestion de l'eau.

Pourtant la Directive Cadre Européenne sur l'eau (2000/60/CE) a donné l'objectif à atteindre : le bon état des rivières, lacs et nappes souterraines pour 2015. Alors même que la moitié de cet objectif ne devrait pas être atteint compte tenu des programmes actuels, le « Grenelle de l'Environnement « a fixé comme objectif 66% de masses d'eau en bon état à l'échéance 2015.

C'est pourquoi Picardie Nature a décidé de créer un groupe de bénévoles sur la thématique de l'eau afin de suivre la mise en œuvre de la DCE à l'échelon régional (SDAGE, SAGE..) et de répondre aux problématiques régionales (pollution aux PCB...).

1. Pollution PCB

Picardie Nature a intégrer depuis son lancement le groupe de suivi de la pollution au PCB de la Somme et de ses affluents. L'association à par ailleurs participé aux actions en justice intentées au tribunal de Saint Quentin au sujet des dépôts de terres polluées sur la commune de Maissemy. face à l'ampleur du phénomène, l'association a agi en concertation avec le syndicat des propriétaires d'étangs de la Haute-Somme.

Lors de la réunion annuelle 2011 du groupe de suivi, Picardie Nature n'a pas hésité à critiquer le manque d'ambition dans le suivi, mais surtout la recherche des véritables sources de pollution. Suite à cette réunion un nouveau groupe de travail a été mis en place pour favoriser les échanges entre les structures actrices de ce suivi et l'information sur les résultats obtenus.

Picardie Nature, soutenue par France nature Environnement, a de plus lancé une nouvelle procédure au tribunal pour trouver la source de pollution et obtenir réparation.

C. Groupe de travail Transport et mobilité durable

Ce groupe créé au début de l'année, a pour objectif de lancer une réflexion au sein de l'association sur les modes de transports et leur évolution en suivant les préceptes du développement durable.
Cela a été l'occasion d'organiser un séminaire avec France Nature Environnement pour présenter les objectifs du schéma national des infrastructures de transport et les enjeux régionaux.

Projet Canal Seine Nord Europe :

Picardie Nature suit de près le projet du canal Seine Nord Europe en participant aux travaux de la commission de suivi des mesures d'évitement et de compensations. Le projet n'est pas encore défini complétement et de nombreuses incertitudes demeurent concernant les impacts sur la biodiversité mais aussi sur l'hydrologie, sur le maintien des accès routiers.

Un projet de cette dimension ne sera pas sans conséquence sur l'environnement. L'évaluation des risques et des incidences ne doit donc pas se faire à la marge et doit être pris en considération par le porteur du projet. Picardie Nature veille à ce que ce projet ne se fasse pas au détriment de la la préservation de notre environnement.

D. Groupe de travail «Énergie»

Notre société, largement dépendante de ressources importées, épuisables, polluantes et émettrices de gaz à effet de serre (GES) se doit d'imaginer et de mettre en œuvre une transition énergétique. Ceci afin de construire une société qui consomme moins et mieux, localement, en recourant davantage aux énergies renouvelables, en préparant sa sortie du nucléaire et en anticipant le peak oil. Mais aussi pour assurer sa robustesse et répondre à la fois au défi du changement climatique et à la raréfaction des énergies fossiles.

Pour penser une déclinaison régionale de ces enjeux, un groupe de bénévoles a été mis en place et travaille sur les questions énergétiques.

Un bénévole de Picardie Nature, suit en tant que personne qualifiée les différentes commissions d'attributions des aides de l'ADEME. Ses aides concernent aussi bien des dossiers de maîtrise de l'énergie que de prévention des déchets.

Les commissions suivies sont :

- Comité régionale d'Orientation (CRO)

Le CRO est réuni une fois par an pour examiner l'articulation entre les actions régionales de l'État et celles de l'ADEME. Il adopte les programmes d'intervention de l'ADEME et les actions de l'année.

- Commission régionale des aides

La commission régionale des aides examine les projets de concours financiers de l'agence dans les cas définis par le conseil d'administration de l'ADEME.

- Le Comité régional de l'environnement et de la maîtrise des énergies (CREME)

Ce comité attribue les aides du programme de la convention d'application du fond régional de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (FREME)

E. Groupe de travail «Déchets»

Cela fait maintenant un an que Picardie Nature s'est doté d'un groupe de travail thématique sur la gestion et la prévention des déchets en Picardie. Ce groupe est constitué de 15 bénévoles, spécialisés ou non sur cette thématique. Une réunion plénière est prévue tous les trimestres. Des groupes de travail plus spécifiques se forment en fonction des questions d'actualité.

Les premiers travaux consistent en la définition d'une ligne directrice de Picardie Nature sur la prévention et la gestion des déchets sur la région Picardie. Des bénévoles se sont attachés à suivre ensuite les sollicitations de concertation. C'est ainsi que deux bénévoles ont suivi les travaux du Comité de concertation et d'étude sur le traitement des déchets du Nord de l'Aisne (COCETD) instauré par le syndicat mixte Valor'Aisne. Ces huit premiers mois ont également été marqués par l'enquête publique sur le projet de centre multi-filières SYMEO à Villers-Saint Sépulcre.

Le groupe de bénévoles a souligné l'importance d'être présent au sein des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des établissements de traitement et de stockage des déchets. L'association a ainsi renouvelé sa présence au sein des CLIS de la Somme et travaille en étroite relation avec ses associations membres sur les autres départements.

Quelques exemples des travaux réalisés et suivis par le groupe de bénévoles :

- COCETD : Comité de concertation et d'étude sur le traitement des déchets du Nord de l'Aisne

La démarche pour la recherche d'une solution de traitement et de valorisation des déchets résiduels du nord de l'Aisne s'appuie sur la notion clé de concertation. Cette concertation prend forme dans la COCETD : Commission de Concertation et d'Études sur le Traitement des Déchets et engage le syndicat Valor'Aisne sur une longue période.

Quatre réunions de concertation ont eu lieu. Cela a été l'occasion de débattre sur les modes de traitement des déchets, de faire valoir, par Picardie Nature et l'association Tergnier environnement, les alternatives à l'incinération et l'impact sur la santé des différents modes de traitement des déchets.

Les remarques apportées par les bénévoles portent ses fruits puisque l'incinération ne semble plus envisagée comme mode de traitement, le sur-dimensionnement n'est plus de rigueur et l'autonomie des usagers privés est envisagée. Ce sont autant de points que les bénévoles ont défendu lors des débats.

- Projet de centre multi-filières SYMEO à Villers-Saint-Sépulcre

Le SYMOVE, Syndicat Mixte de l'Oise Verte Environnement, a pour projet la création d'un centre de traitement multi-filières de traitement et de tri des déchets de l'agglomération de Beauvais sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre. Ce centre comprend, une unité de tri, une unité de méthanisation et un incinérateur avec valorisation énergétique. Ce projet a été soumis à enquête publique du 11 juillet au 26 août 2011.

Ce projet s'inscrit dans un contexte difficile de gestion et de planification des déchets sur le département de l'Oise. Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise de 2010 ayant été annulé au tribunal administratif, le plan actuellement en vigueur est donc celui de 1999.

Dénonçant cette situation anachronique, archaïque d'un point de vue de la prévention des déchets, Picardie Nature s'est prononcée contre ce projet et prône la nécessité d'une planification ambitieuse en matière de prévention et de réduction des déchets à la source. Picardie Nature, avec son groupe de bénévoles, intervient auprès des associations locales pour les soutenir dans leur combat contre ce projet. Le groupe de travail participe aux réunions publiques, aux manifestations et à la sensibilisation des élus locaux sur la prévention des déchets (projet de conférence, etc.).

- Projet de centre d'enfouissement de déchets minéraux peu évolutifs et peu pollués GURDEBEKE à Hardivilliers

La société Gurdebeke a pour projet la création d'un centre d'enfouissement de déchets minéraux peu évolutif et peu pollué sur la commune de Hardivillers. Un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation a été donné l'an dernier.

A la lecture de cet arrêté, Picardie Nature avec l'aide de son groupe de travail, estime que ce projet n'apporte pas les informations sur les sources d'approvisionnement justifiant le dimensionnement de ce projet. Picardie Nature, sur la base du travail de ses bénévoles, a décidé d'attaquer cet arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation devant le tribunal administratif.

- Travail avec les associations membres de Picardie Nature

Ce semestre a été l'occasion de venir en appui au travail de certaines associations de la région travaillant sur la question des déchets. C'est ainsi que Picardie Nature a relayé auprès de l'État les interrogations portées par l'association Tergnier Environnement sur la destination des flux de déchets transitant par la plate forme de transit d'Holnon.

Picardie Nature a également relayé auprès de la préfecture de la Somme les interrogations et remarques de l'association «Protégeons la Vie à Nurlu» sur le fonctionnement de la commission locale d'information et de surveillance du centre d'enfouissement technique COVED à Nurlu. Les réponses ont été apportées ensuite par les services de l'État.

- Semaine européenne de réduction des déchets

Picardie Nature a participé comme chaque année à la semaine européenne de réduction des déchets. Il s'agit par cette manifestation de faire la promotion des éco-geste préventifs sur la production des déchets.

Un salarié et une bénévole de Picardie Nature ont participé à un séminaire de formation organisé par l'ADEME, FNE et le Réseau des ressourceries pour former sur différentes animation liées à la réduction des déchets ainsi qu'au recyclage.

L'association a ainsi animé un stand dans une galerie marchande d'Amiens ce qui a permis de sensibiliser près de 90 personnes sur les gestes à adopter au quotidien pour réduire nos déchets.

- Conférence de "Déchets et territoire : agir c'est réduire"

Cette semaine européenne de réduction des déchets a été l'occasion pour Picardie Nature de participer au sein du collectif des associations isariennes à l'organisation d'une conférence débat le 25 novembre à Beauvais. Cette conférence animé par Daniel Dietmenn à démontré à l'assemblée les solutions appliquées dans une collectivité alsacienne et les mesures prises pour réduire la production des déchets.

Cette semaine européenne et cette conférence ont permis de sensibiliser de nombreux élus isariens sur les solutions possibles pour prévenir la production des déchets et trouver des mesures efficaces.

- Projet de charte de gestion des déchets de Picardie Nature

Afin d'asseoir la position de Picardie Nature sur la gestion des déchets en Picardie, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un projet de charte sur la gestion et prévention des déchets. Ce projet est le fruit de longue discussion et débat avec les bénévoles de ce groupe et sera proposé au conseil d'administration de Picardie Nature au premier semestre 2012.

Cette charte élabore les principes dune prévention efficace et une gestion soutenable des déchets.

Cette charte pose ainsi les grands principes que Picardie Nature défendra dans l'élaboration des futures planifications des déchets non dangereux de la Picardie.

Le pôle développement durable de Picardie Nature continue son évolution en se dotant d'un réseau de bénévoles travaillant dans les groupes thématiques eau, transport et mobilité durable, énergie, déchets et enfin agriculture. L'expertise des bénévoles coordonnées par le chargé de mission permet à l'association de répondre aux différentes sollicitions, qui sont de plus en plus spécialisées, de la gouvernance environnementale (SRCAE, PRAD...). L'évolution du bénévolat pour le pôle se confirme, il était de 85 jours pour 2009, 140 jours en 2010 et un peu plus encore pour cette année 2011 (145 jours).